

## COMMENT LA REDEVANCE INCITATIVE SERA-T-ELLE MISE EN PLACE SUR AUNAY CAUMONT INTERCOM ?

→ Un bac destiné aux ordures ménagères sera mis à disposition de chaque foyer. Ce bac sera équipé d'une puce, qui permettra d'identifier la maison et de facturer selon le service rendu. Pour les logements collectifs, un système de bacs collectifs est prévu, avec un tambour qui enregistrera le nombre de sacs déposés.



## QUAND LA REDEVANCE INCITATIVE SERA-T-ELLE EN PLACE ?

- 1** **SEPTEMBRE 2013 À MARS 2014**  
Enquête de dotation pour déterminer un volume de bac adapté pour tous les habitants, entreprises et collectivités  
*[Cette enquête sera disponible sur le site <http://www.jetrieplus.fr>]*
- 2** **JANVIER 2014 À JUIN 2014**  
Distributions des bacs pucés
- 3** **JUILLET 2014 À DÉCEMBRE 2015**  
Facturation à blanc avec simulation du montant basée sur les données des 6 premiers mois de test
- 4** **JANVIER 2015**  
Mise en service de la redevance incitative

## INFOS PRATIQUES

- Numéro dédié : **02 31 77 12 36**
- Site web dédié : <http://www.jetrieplus.fr>  
*[Ce site sera consultable à partir de juillet 2013]*
- Plusieurs documents seront édités et remis aux habitants, entreprises et collectivités, et notamment le guide de la redevance incitative
- Des réunions publiques d'information seront organisées à partir de septembre 2013

## LA REDEVANCE INCITATIVE



Collecte des déchets : vers un mode de facturation plus équitable et plus responsable.

## LA REDEVANCE INCITATIVE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



### → Un nouvel outil de financement du service public d'élimination des déchets ménagers

Chacun est responsable des déchets qu'il produit: la redevance incitative permet un **FINANCEMENT ÉQUITABLE** lié au service de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Comme pour l'eau et l'électricité, **CHACUN PAIERA EN FONCTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS ET PRÉSENTÉS À LA COLLECTE.**

## POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?



- Ce principe encourage la réduction des déchets ménagers et donc la préservation des ressources naturelles
- Cela permet de maîtriser votre facture
- Cela permet de maîtriser la hausse des coûts\*
- Villers Bocage Intercom utilise déjà ce système depuis 2007
- Le Grenelle de l'environnement de 2009 l'impose, pour répondre au principe de « pollueur-payeur »

\*Les taxes de l'Etat sur ces déchets ont doublé en 5 ans



## COMMENT LA REDEVANCE INCITATIVE SERA-T-ELLE CALCULÉE ?

### PARTIE FIXE

Identique et obligatoire pour tout producteur de déchets, cet abonnement au service des déchets couvre les charges fixes du service et le prix du traitement des déchets



### PARTIE PROPORTIONNELLE

Selon le volume du bac que vous aurez choisi et qui sera mis à votre disposition

### PARTIE VARIABLE

Incitative au tri, elle sera calculée en fonction du nombre de vidanges



### FACTURE DE LA REDEVANCE INCITATIVE



**La redevance incitative ne tient pas compte du poids des ordures ménagères mais du nombre de levées de votre bac.**



## Comment payait-on pour l'enlèvement des ordures ménagères, avant ?

Jusqu'au 31 décembre 2014, le système en place est celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) qui est établie en fonction de la surface habitable du foyer : c'est un impôt local basé sur la valeur immobilière de foyers et non sur la quantité de déchets produite par ses habitants.



## COMMENT MIEUX MAÎTRISER MA FACTURE ?

En modifiant mon comportement, je limite ma production d'ordures ménagères et donc la hausse des coûts.

### Je trie mes déchets

le verre, le plastique, le papier, je mets chaque déchet dans le conteneur correspondant



### Je fais du compost

avec mes déchets de cuisine et de jardin, j'utilise le compostage

J'achète des produits en grands contenants, avec moins d'emballage



PAR EXEMPLE

Je recycle, revends ou donne, ce qu'il est possible de réutiliser

J'achète plutôt des produits lavables que jetables (pour les mouchoirs, par exemple)

